

Au Népal, 1374 jours de prison pour un visa expiré

La canne sur laquelle il prend appui pour compenser une blessure mal soignée à la jambe ne donne aucune indication sur son âge. On ne devine ses 66 ans que lorsque son visage bûché, pris par la colère, se contracte, ce qui est souvent le cas depuis sa sortie, le 31 janvier, de la prison centrale de Katmandou. Claude Ozoux a été détenu, sans jugement, pendant quatre ans et demi pour un dépassement de visa, faute d'avoir payé 1 630 euros d'amende. Un cas inédit, selon le ministère des affaires étrangères.

« J'ai la ferme intention de saisir la justice pour non-assistance à personne en danger », lâche M. Ozoux début février, lors de son passage à Paris. « On m'a laissé pourrir dans un trou à rats ; que le Népal pratique un racket à l'immigration, c'est une chose, mais que la France ne se soit pas davantage impliquée dans ma libération, c'est un pur scandale. »

Cet ancien hippie vécu en dehors des sentiers battus, adoptant finalement le Népal comme base après avoir fait la route en Asie. « Je m'y sens comme chez moi, ce n'est pas une colonie, les gens ne sont pas serviles. » Ses faibles revenus, sa proximité avec le monde de la rue ou avec ces Européens naufragés de la vie, souvent toxicomanes, ont fini par lui créer des ennemis. « Je me suis fait agresser le 30 mars 2006 par de jeunes voyous qui m'ont brisé la jambe », explique-t-il.

Opéré le lendemain, il raconte avoir « disjoint ». « L'anesthésie avait été trop forte, je m'en suis mal remis, je voulais fumer, ils m'ont interdit, je me suis énervé, ils m'ont viré le lendemain. » Les relations avec l'ambassade ne sont guère meilleures. « Je me suis aussi fait virer du bureau du consul qui m'a traité de toxicomane, ce que je ne suis pas. »

En octobre 2006, il est expulsé de chez lui. Le 3 juillet 2007, il est arrêté, sur dénonciation. Son visa

n'est plus valable depuis treize mois. Il échoue à la prison centrale de Katmandou. « C'est une prison autogérée par les détenus, on était près d'un millier. » Il n'y règne, dit-il, ni violence ni racket. « J'ai plus été aidé par les prisonniers que par le consulat. »

« C'était du Kafka »

Dans cet ensemble de bâtiments de deux étages, il n'est pas le seul Occidental et côtoie même une célébrité, le tueur en série français Charles Sobhraj, condamné à perpétuité pour avoir assassiné une Américaine en 1975. « Dès qu'il a vu que je n'avais pas d'argent, il m'a ignoré. » L'argent manque en effet à Claude Ozoux. « Ma mère et ma sœur ne croyaient pas que je risquais dix ans de prison pour une histoire de visa, elles pensaient que je cachais quelque chose de grave ; un simple courrier du consulat confirmant ma situation suffisait, ils me l'ont toujours refusé, c'était du Kafka. »

Un ami, un ex-Allemand de l'Est sans le sou, vivant aussi au Népal, qui le visite en prison, finira par trouver l'argent début 2012. « J'ai été expulsé le jour même, sans voir mon amie népalaise », se plaint l'intéressé.

A Katmandou, dans la communauté française, Claude Ozoux a mauvaise réputation. Un diplomate confirme qu'il est une « personne difficile à gérer » et ajoute que « la mère de M. Ozoux était prête à payer en 2008, mais qu'il avait refusé, souhaitant rester au Népal avec son amie ». Le Quai d'Orsay a indiqué au Monde qu'il a bénéficié de la protection consulaire et « a été accompagné tout au long de sa détention ». Les Népalais, eux, lui ont fait une fleur. Au lieu d'une interdiction de territoire pendant cinq ans, ils ont pris en compte le temps de sa détention. Dans un an, il pourra revenir à Katmandou. ■

JACQUES FOLLOROU

« La Catalogne pourrait parfaitement être un Etat dans l'Union européenne »

Artur Mas, le président du gouvernement régional de Catalogne, n'exclut pas un référendum

Entretien

Barcelone
Envoyée spéciale

Depuis qu'il a ramené la Catalogne dans le giron nationaliste, en novembre 2010, Artur Mas, le président de son gouvernement régional, a proclamé l'ouverture d'une phase de « transition nationale ». Dans l'histoire jamais paisible des relations entre Barcelone et Madrid, elle vise à obtenir pour la région autonome « le droit de décider de son avenir ».

A l'heure des coupes budgétaires et de la lutte contre les déficits publics, M. Mas souhaiterait arracher à Madrid un « pacte fiscal » qui donnerait à la Catalogne l'autonomie financière. Si Madrid refuse, il n'exclut pas un référendum d'autodétermination.

L'heure est-elle venue pour la Catalogne de s'émanciper de l'Espagne ?

La Catalogne dispose de l'autonomie depuis trente ans. Cela a plutôt bien fonctionné mais cette étape touche à sa fin. Elle ne nous permettra pas d'obtenir plus d'autogouvernement. Il faut tracer un nouveau chemin, une transition nationale guidée par le principe suivant : la Catalogne est une nation, elle a le droit de décider de son avenir. Dans ce schéma, nous pouvons rester près de l'Espagne, y compris dedans. Ou plus loin, y compris dehors. C'est ce qu'il faudra déterminer dans les prochains années.

La Catalogne serait-elle prête à voter pour l'indépendance ?

Une partie de la population a toujours été indépendantiste et une autre s'est convertie à cette option à cause des difficultés pour la Catalogne à trouver sa place dans l'Espagne. Il y a ceux qui



Artur Mas, le président du gouvernement régional de Catalogne, dans le palais de la Generalitat, à Barcelone, lundi 13 février. (EDOUARD NAVE/NO PHOTO POUR « LE MONDE »)

étaient dans le train et ceux qui y sont montés.

Etes-vous dans ce train ?

Oui, à titre personnel. Je considère que la Catalogne pourrait parfaitement être un Etat dans l'Union européenne. La Hollande du Sud, comme disent certains. Mais politiquement, que la réalité est bien plus compliquée. Parce que la Catalogne est une société très mélangée, dont plus de la moitié de la population a des origines espagnoles ou extra-espagnoles. Parce que depuis cinq cents ans nous appartenons à l'Etat espagnol – depuis trois cents ans par la force, après avoir perdu des batailles et des guerres. Parce que beaucoup d'entreprises catalanes ont comme marché naturel l'Espagne. Il y a beaucoup d'intérêts croisés.

Quelle serait la solution ?

Nous voulons un statut différent et nous pensons qu'il a du sens dans la construction européenne actuelle. Notre idée de l'Europe du futur, c'est plus d'Europe, moins d'Etats centraux et plus de gouvernements territoriaux. Une Europe plus fédérale avec plus de pouvoir à Bruxelles, moins de pouvoir à Paris, à Madrid ou à Berlin, mais plus de pouvoir à Barcelone ou à Toulouse.

Les Etats traditionnels ne seront plus exactement pareils. Ils vont perdre du pouvoir au bénéfice de l'Europe. Si un jour nous avons un Etat, nous n'aurons pas d'armée, ni de politique extérieure propre, ni le contrôle des frontières et des douanes, ni une monnaie, ni une banque centrale. Mais nous aurions les politiques de proximité, les services publics de base, les infrastructures, la sécurité intérieure et la fiscalité. En fait, si nous obtenions de Madrid un pacte fiscal, nous arriverions presque à cela sans avoir à faire beaucoup plus. C'est pourquoi le pacte fiscal est une solution pour la Catalogne mais aussi pour l'Espagne.

Vous dites que si vous aviez un « pacte fiscal », vous n'auriez pas à faire de coupes budgétaires. N'est-ce pas une façon d'utiliser la crise pour faire monter l'indépendantisme ?

Ma première priorité, avant même le pacte fiscal, est de créer des emplois et de relever l'économie. Pour cela, le pacte fiscal nous aiderait. Si nous disposions d'une plus grande part de la richesse que nous produisons, nous pourrions améliorer la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons. Et si nous nous trouvons dans cette situation, c'est parce que l'Espagne draine une part excessive de nos ressources. Chaque année, le déficit fiscal, c'est à dire la différence entre ce que la Catalogne apporte à Madrid par les impôts et les cotisations et ce que nous recevons en échange, se situe entre 8 % et 9 % de notre PIB. En Allemagne, le déficit des Länder est limité à 4 %. C'est ce que nous demandons.

Si la Catalogne était un Etat indépendant, nous aurions entre 10 et 15 milliards d'euros de plus. Avec le pacte fiscal, c'est à dire un déficit fiscal réduit de moitié, nous résoudrions nos problèmes de finances publiques. Nos mesures d'économie représentent environ 2,5 milliards d'euros, soit un cinquième de notre déficit fiscal.

Le pacte fiscal ne serait-il pas la fin du principe de solidarité entre régions espagnoles ?

Non. Une fois les impôts collectés, nous verserions au gouvernement espagnol des « frais de retour » destinés à payer à l'Etat les

services qu'il rend à la Catalogne, mais aussi une part de redistribution pour les régions moins productives. Ce n'est pas très différent de ce que proposent les Ecossais au Royaume-Uni.

Quel calendrier vous fixez-vous pour obtenir ce pacte fiscal ?

Nous présenterons le projet cette année au Parlement catalan. Nous y disposons déjà d'une majorité absolue pour cette mesure, mais nous souhaitons un consensus très ample. Entre 70 % et 80 % de la population soutiennent le pacte fiscal, mais les partis sont plus divisés. Puis, fin 2012 ou début 2013, nous le présenterons au gouvernement central et aux partis espagnols. A partir de là, on verra.

« Notre idée de l'Europe du futur, c'est plus d'Europe, moins d'Etats centraux et plus de gouvernements territoriaux »

Si Madrid refuse, envisagez-vous un référendum ?

Nous n'écarterons pas cette option mais elle n'est pas décidée. Nous allons d'abord essayer d'aller au bout de la voie du pacte fiscal. **Comment peser sur Madrid alors que le gouvernement conservateur de Mariano Rajoy dispose d'une majorité absolue au Parlement ?**

Certes, le PP n'a pas besoin de nous. Nous n'avons plus la force que nous avions auparavant à Madrid, mais en Catalogne nous sommes plus forts que nous ne l'avons jamais été. Une chose compense l'autre. En Catalogne, nous aurions plus de soutien pour un référendum.

Le budget catalan pour 2012 prévoit une réduction de la rémunération des fonctionnaires après des coupes sévères dans les services publics en 2011. Beaucoup de Catalans se plaignent...

Nous avons fait ce que nous devions faire sans menacer l'essence de l'Etat-providence. Nous avons économisé 1,8 milliard d'euros en 2011. Cette année, nous réduisons encore nos dépenses de 0,7 %, essentiellement grâce à une baisse des salaires des 230 000 employés publics catalans. En deux ans, nous aurons réduit nos dépenses de 8 %.

D'autre part, nous allons augmenter nos revenus grâce à de nouvelles taxes, notamment une taxe touristique et une taxe sur les ordonnances médicales. Nous pourrions faire plus si nous avions plus de ressources. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR SANDRINE MOREL

OSP - CESSATIONS DE GARANTIE

COMMUNIQUE

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé: 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

TRAVEL TOUR
immatriculation : IM 033 10 0002
SARL au capital de 100 000 €
Siège social : 4 rue Louis Mondaut
33150 CENON

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

COMMUNIQUE

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé: 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ALLOS
autorisation : AU 004 99 0001
ASSOCIATION
Siège social : Mairie, 04260 ALLOS

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

COMMUNIQUE

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé: 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

VALERANG VOYAGES SARL
immatriculation : IM 039 10 0002
SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 20 rue de Besançon
39100 DOLE

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

COMMUNIQUE

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé: 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

SPLÉNDEUR DU MONDE
Licence : LI 076 04 0003
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 11 rue Frédéric Joliot
Curie
76120 LE GRAND QUEVILLY

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

COMMUNIQUE

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé: 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

FRANCEMANIA
Licence : LI 013 09 0011
SARL au capital de 100 000 €
Siège social : 1 Square du Docteur Bianchi, Immeuble Le Galice C
13100 AIX EN PROVENCE

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

COMMUNIQUE

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé: 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

STAR EVASION
Habilitation : HA 078 06 0004
SARL au capital de 20 000 €
Siège social : 1 Route de la mare
au coq
79800 NEAUPHLETTE

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

COMMUNIQUE

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé: 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

NEULLY DEFENSE VOYAGES
Licence : LI 092 95 0027
SARL au capital de 171 826 €
Siège social : 29 rue de Sablonville
92200 NEULLY SUR SEINE

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

COMMUNIQUE

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé: 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

TRAVELLING
Licence : LI 074 03 0005
SARL au capital de 8000 €
Siège social : Bâtiment Alliance C
74160 ARCHAMPS

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.